

↳ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos cotisations de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

↳ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

↳ **Par téléphone :**
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
 0 810 012 011 * - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

↳ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SIP LOURDES SAID LOURDES 10 RUE DE L'AUBERTRON
 BOITE POSTALE 718 65107 LOURDES CEDEX
 Tél : 05 62 42 51 40 Courriel : sip-sie.lourdes@dgflp.finances.gouv.fr



*(Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 286 LOURDES

	TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2017	18,25 %	%	7,24 %	24,69 %	%	%	%	
	Taux 2018	18,25 %	%	6,78 %	24,69 %	0,205 %	%	0,216 %	
	Adresse	7 IMP DU FRONTON					13,91 %		
	Base ①	2927		2927	2927	2927	2927	2927	
	Cotisation	534		198	723	6	407	6	1874
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	6 RUE GUYNEMER					13,91 %		
	Base ①	4905		4905	4818	4905	4867	4905	
	Cotisation	895		333	1190	10	677	11	
	Cotisation lissée ②	775		285	1038	10	581	11	2700
Cotisations									
	2017								
	2018	1309		483	1761	16	988	17	4574
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisations							
		2017						
	2018							
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%

	Dégrèvement jeunes agriculteurs	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Base « État »				Droit proportionnel :
Base « Collectivité »				Droit fixe :

Il est rappelé qu'un lissage de + 52 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.
 Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale **188**

Dégrèvement « Habitation principale »

Dégrèvement JA « État »

Dégrèvement JA « Collectivité »

Montant de votre impôt : 4762

Références administratives : 650 51 021 037 286 286 K V